Troubles à Berlin

Berlin, 3 mars.—Des troubles se sont produits dans les quartiers excentriques. L'attitude provocante des ouvriers sans travail a obligé la police à intervenir énergiquement

Un gendarme arraché de son cheval dans le faubourg Rixtoro a dû uniquement son salut à l'emploi de son revolver déchargé en l'air, ce qui fit reculer ses agresseurs et lui permit de remonter en selle.

A la Commission des finances. — Les facteurs des Postes

Paris, 3 mars. — De deux à quatre heures MM. Siegfried, ministre du commerce et de Selves, directeur des postes et télégraphes ont exposé à la Commission la répartition de 2,400,000 francs d'augmentation sur ce budget, votés par la Chambre. Ces 2,400,000 francs permettront d'élever le traitement des diverses catégories d'agents et sous-agents et d'accorder un jour de congé par semaine aux facteurs de ville et ruraux.

Mais, cette augmentation devant être reportée à la date du 1er janvier, les trois quarts seulement des employés pourront en profiter. Aussi, le ministre prévient la Commission que le crédit voté cette année s'élèvera l'an prochain à 3,200,000 francs.

Pendant que le ministre était entendu, les délégués des syndicats de brasseurs de Lyon, Lille, Nancy, Paris, se sont présentés, demandant à être reçus par la commission des finances, pour lui exposer la nécessité du vote de la loi sur les boissons.

La commission, n'ayant pas été prévenue de cette démarche n'a pu recevoir cette délégation et a remis son audition à lundi à quatre heures.

Après le départ du ministre du commerce, la Commission a abordé la discussion du budget de la guerre qu'elle a approuvé sans aucune modification.

Demain, commencement de l'examen du projet de loi sur la réforme des boissons; mardi, examen du budget de la marine.

A la Commission de l'armée

Paris, 3 mars. — La commission de l'armée s'est réunie sous la présidence de M. Mézières.

La commission a entendu le ministre de la guerre au sujet de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie, et du commandement supérieur.

Elle a ensuite voté pour l'infanterie un capitaine en plus, accepté par le ministre, en outre des 72 lieutenant-colonels qu'il avait précédemment acceptés.

La commission adopté telles quelles les propositions du ministre en ce qui concerne la cavalerie, c'est-à-dire le retour au cadre de 1875.

Elle se réunira mercredi pour discuter la question de l'artillerie, du service de santé et du commandement supérieur.

Le ministre a été en outre invité à donner des explications sur les difficultés, surtout en ce qui touche le recrutement des chevaux de selle qui se présentent pour la *formation des régiments de cavalerie de seconde* ligne.

Les grèves de la Loire

Rive-de-Gier, 3 mars. — MM. Baudin, Jourde et Ferroul sont arrivés ce matin à onze heures. Une cinquantaine de grévistes les attendaient à la gare et les ont suivis jusqu'à l'Hôtel du Commerce.

L'entrevue des patrons avec le préfet s'est terminée vers midi. Le préfet a déclaré aux patrons que si la plupart d'entr'eux montraient des exigences de nature à empêcher l'accord de se conclure, il serait obligé d'en référer au ministre, qui peut-être ne jugerait pas à propos de maintenir ici autant de troupes.

Il a obtenu gain de cause sur la question du syndicat. Les patrons ont également accepté le tour de rôle demandé par les ouvriers au cas où le manque de travail ne permettrait pas d'occuper tout le personnel, mais le tour de rôle ne sera pas applicable aux ouvriers qui n'auraient pas repris le travail. Chaque usine reprendrait tous ses ouvriers, sauf ceux qui ont commis des délits dans l'usine ou ont été déférés aux tribunaux pour avoir empêché la reprise du travail.

L'affaire Turpin

Paris, 3 mars. — La *Cocarde* annonce que sur de pressantes sollicitations le nouveau ministre de la guerre va procéder de nouveau à un examen attentif du dossier Turpin. Il saisira ensuite, s'il y a lieu, le conseil des ministres sur cette affaire.

Le scandale des banques italiennes

Rome, 3 mars. — L'instruction du procès Cucciniello est terminée. La chambre du Conseil a émis une ordonnance qui renvoie M. Cucciniello, directeur de la Banque de Naples et le caissier d'Alessandro devant la cour d'assises ainsi que Nicolai et Kady pour recel.

L'accusation a été levée pour *la fille Lupi et la veuve* Capaci.

Londres, 3 mars. — On télégraphie de Rome au *Times* :

« J'ai interviewé un des personnages financiers des plus importants de Rome, et voici le langage qu'il m'a tenu : « Si le gouvernement se décidait à accepter la situation actuelle de la banque romaine et la responsabilité de sa liquidation il pourrait y perdre 25 millions *de francs; mais, s'il oblige la banque nationale à prendre la responsabilité du passif de la banque romaine, la catastrophe ne sera que différée et elle aura lieu plus tard et sera plus terrible.* »

La question d'une escadre russe dans un port français

Saint-Pétersbourg, 3 mars. — Le *Kroustadtki Westnik*, organe de la marine, dit que les journaux français, considèrent la visite de l'escadre russe dans un port français comme résolue, émettent des suppositions sur le port que la flotte russe doit choisir pour lieu de sa visite. Or, ajoute le journal russe, rien n'est encore connu au sujet de cette visite, si intéressante pour les deux pays.

Le régime des boissons. — Conflit entre la Chambre et le Sénat

Paris, 3 mars. — La réunion des députés annoncée pour protester contre l'intention manifestée par le Sénat de disjoindre la réforme de l'impôt des boissons du budget de 1893 a eu lieu cette après-midi.

Soixante députés étaient présents; ils ont décidé d'envoyer au gouvernement une délégation pour affirmer leur résolution de voir cette réforme maintenue au budget.

Ajoutons que M. Bernard, sénateur du Doubs, a déclaré dans les couloirs qu'il faudrait deux douzièmes provisoires de plus pour que le Sénat ait le temps d'étudier cette réforme.

Paris, 5 heures. — A cette heure, la motion votée au cours de la réunion tenue au Palais Bourbon est revêtue de 164 signatures.

Les protestataires prévoient qu'avant demain on en aura réuni près de 200.

Paris, 6 heures. — La délégation parlementaire a été reçue par M. Ribot qui a promis d'insister dans la mesure du possible auprès du Sénat en faveur du maintien de la réforme de l'impôt des boissons dans le budget de 1893.

La fortune de Mme Grévy

Nous avons annoncé la mort de Mme Grévy.

Mme Grévy avait une assez grosse fortune constituée par les économies de son mari sur ses neuf années de présidence de la République.

A sa mort, le 9 septembre 1891, M. Jules Grévy, laissait : l'hotel de l'avenue d'Iéna, estimé 800,000 fr.; le mobilier garnissant l'hotel, estimé 50,000 fr.; un titre de rente française valant en capital, au cours du moment, 400,000 fr.; enfin des valeurs étrangères, fonds d'Etat, russes, belges, consolidés, anglais, américains, toutes bonnes valeurs, pour une somme de 5 millions, — soit au total une somme de 6,250,000 fr.

Elle avait d'ailleurs laissé toute la jouissance de cette fortune à M. et Mme Wilson, qui possédaient déjà l'hotel de l'avenue d'Iéna, cadeau de M. Jules Grévy.

Un monument commémoratif à Saint-Quentin

On vient d'exposer à la salle Vauban les projets du monument commémoratif de la défense de cette ville en 1557.

Les concurrents sont au nombre de neuf, le concours ayant été limité et réservé à nos meilleurs artistes. Dans le nombre trois ou quatre projets sont à retenir, mais, dans la plupart, on constate la même réminiscence fâcheuse du monument du général Chanzy au Mans.

Les projets qui seront probablement discutés sont ceux de MM. Doublemard, Croisy, Hachet-Souplet et Hiolin, Thunissen, Cordonnier. La colonne d'environ vingt mètres surmontée d'une statue de la France a très grande allure. L'ensemble de ces projets est certainement fort beau et très monumental.

Le « Home Rule »

Londres, 3 mars. — Il y a eu hier soir à Belfast une grande démonstration de fanatiques. MM. Gladstone et Morley ont été brûlés en effigie. Un meeting monstre a été tenu dans la salle Ulster.

M. Johnstone, membre du Parlement a proposé une résolution portant que, si un Parlement établi à Dublin, les royalistes ne le reconnaîtront pas, ils n'obéiront pas à ses lois et ne paieront pas les impôts qu'il votera.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Le docteur Kane a déchiré ensuite un exemplaire du projet de home rule.

M. Johnstone a encore proposé aux assistants de prêter serment et de défendre l'union avec la Grande-Bretagne.

Catastrophe dans un établissement de bains

Saint-Pétersbourg, 3 mars. — Une terrible catastrophe s'est produite aux bains mahométans de Bakou.

Au moment où trois cents femmes et enfants se baignaient dans l'établissement, la chaudière a fait explosion.

Vingt personnes adultes et un grand nombre d'enfants ont été écrasés ou grièvement blessés.

Nouveaux ambassadeurs des Etats-Unis

Washington, 3 mars. — Le congrès a voté le bill donnant au président le droit de nommer des ambassadeurs dans tous les pays représentés à Washington par des ambassadeurs.

Jusqu'à présent, les représentants des Etats-Unis auprès des grandes puissances étrangères n'avaient que le titre de simples ministres.

CHOSES ET AUTRES

Un Marseillais raconte un incendie auquel il a assisté.

— Toute la maison brûlait et moi j'étais resté tranquillement dans ma chambre à *lire le journal*.

— La fumée devait bien vous gêner?

— Non, je suis fumeur!

⁂

Polyte, pourquoi le ministère est-il toujours *découvert*?

Ah! bêtât! parce qu'il cache toujours son Panama!

LA FILATURE DE COTON

A MANCHESTER ET A BOMBAY

Les conditions économiques de chacune de ces industries

M. Le Roux, consul de France à Manchester, *à qui nous avons plusieurs fois déjà emprunté* de très intéressants détails, notamment sur l'industrie cotonnière en Angleterre, nous donne aujourd'hui une étude comparative entre les conditions économiques des filatures de Bombay avec celles de Manchester, qu'on ne lira pas sans profit.

Il est intéressant écrit-il, de rapprocher de la statistique des filatures de coton de l'Inde anglaise, les chiffres officiels des exportations de filés de coton à destination de la Chine et du Japon provenant de Bombay et du Lancashire.

	1881-82 Liv. ang.
Bombay	28.638.540
Lancashire	47.479.200
Total	76.117.740
	1887-88 Liv. ang.
Bombay	109 962 834
Lancashire	35.354.300
Total	145.317.134
	1891-92 Liv. ang.
Bombay	165.339.472
Lancashire	27.971.300
Total	193.310.772

En présence de la rapidité avec laquelle augmente l'exportation de Bombay tandis que le Lancashire perd du terrain, on doit admettre que la situation géographique de Bombay est plus avantageuse que celle du Lancashire et il semble certain que cet avantage doit se trouver porté à son maximum dans le cas où il s'agit de luttes sur un marché de l'Extrême-Orient, celui de Sangaï par exemple, pour le filé n° 20 fait en coton de l'Inde.

Pour analyser les éléments de la différence des prix de revient *nous prenons pour base la cote du coton* de l'Inde à Liverpool qui était de 3 pence 1/2 par livre anglaise de 453 grammes le 3 septembre 1892, le cours des frets et des assurances du même jour ainsi que celui du change qui est de 1 schelling 3 pence.

Coût du transport de Bombay à Oldham de la livre anglaise de coton brut :

Mise à bord 11 annas par balle de 400 liv. anglaise	0.002.681
Connaissements, timbres, etc.	0.000.447
Courtage 1/8 0/0 sur vente de connaissement	0.000.455
Moitié de 2 1/2 0/0 commission et télégrammes	0.000.550
Fret à 13 sh. 6 p. par tonne de 40 pieds anglais	0.010.530
Total des frais à Bombay	0.018 665
Assurance maritime 1/2 0/0	0.001.820
Droits de Docks à Liverpool liv. st. 2.12 par 100 balles	0 001.622
Manutention sur les quais liv. st. 0.19 par 100 balles	0.000.592
Camionnage liv. st 1.5 par 100 balles	0.000.780
Assurance contre l'incendie, liv. st. 0.15 par 100 balles	0.000.468
Transport de Liverpool à Oldham	0 000.803
Moitié de 2 1/2 0/0 commission télégrammes	0.004.55
Passage en douane liv. st. 0.3 par 100 balles	0.000.093
Total des frais à Liverpool	0.015.728
Total des frais de Bombay à Liverpool	0.034.291

Le déchet au filage de ces cotons pour produire du n° 20 étant en moyenne de 20 0/0 il convient, pour obtenir le montant des frais applicables à la livre anglaise de matière première du coton filé de majorer de 25 0/0 ce chiffre de 0 fr. 034,391 ce qui donne 0 fr. 042,992.

Voici maintenant ce que coûte le transport d'Oldham à Shanghaï de la livre anglaise de filé n° 20 cotée le 3 septembre 1892 à 6 pence 1/2.

Nous supposons que le lot se compose de 20 balles de 400 livres anglaises poids net.

	Liv. st.
Port d'Oldham Liverpool liv. st. 0.8 par tonne	1.12.11
Fret de Liverpool à Shanghaï à liv. st. 1.7.6 par tonne de 40 pieds plus 10 0/0 de prime moins escompte de 5 0/0 et de 10 0/0	6.10. 8
Assurance sur liv. st. 250, à liv. st. 0.12.6 par liv. st. 100 moins 1 0/0 moins la ristourne de 20 0/0	1. 1. 4
Total	9. 4.11

ou au change de 25 fr., 231 fr. 15 ce qui donne par livre anglaise 0 fr. 028,893.

En ajoutant à cette dernière somme celle de francs 0,42.992 coût du transport de la matière première, on trouve que la livre de filé n° 20 du filé de l'Inde a à supporter 0 fr. 071,885 de frais pour arriver à Shanghaï.

Voyons maintenant quels sont les frais qui supporterait la livre anglaise du même filé n° 20 expédié de Bombay à Shanghaï.

Mise à bord 14 annas par balle de 400 livres anglaises par tonne	liv. st.	0.6.1
Fret 17 roupies par tonne de 40 pieds anglais (3 balles à la tonne) par tonne	»	1 19 8
Total par tonne	liv. st.	2.5 9

soit 0 fr. 02550 par livre anglaise auxquels il convient d'ajouter l'assurance maritime de Bombay à Shangaï à raison de 3/8 0/0 sur 6 pence valeur de la livre anglaise de filé n° 20 à Bombay le 3 septembre 1892 soit francs 0 fr. 00234 ce qui donne un total de 0 fr. 02784.

Voici le calcul du désavantage résultant pour le filateur de Bombay de son éloignement des bassins houillers.

Pour actionner une filature produisant 20,000 livres anglaises le filé n° 20 en une semaine de 56 heures 1/2 de travail il faut une machine de chevaux de force effective.

On compte dans le Lancashire sur une consommation de 1 kilog. 132 et plus de charbon par heure et cheval de force effective, mais le chardon gallois employé à Bombay étant de qualité supérieure, on ne doit pas en consommer plus de 906 gr. par heure et par cheval effectif tous les chauffages compris soit pour 56 heures 1/2 12,385 kilog. de charbon.

La production hebdomadaire étant de 20,000 livres anglaises de filé n° 20 on doit employer 619 gr. par *livre anglaise*.

Le charbon coûte mis à bord à Cardiff 11 sh. la tonne de 1015 kilog. au lieu de 7 sh. à Oldham soit différence en plus 4 sh. ou	5 »
Le fret pour Bombay est de 10 sh.	12 50
L'assurance à 5/8 0/0 et la commission à 2 1/2 0/0 font ensemble 8 pence	0.80
Déchargement et camionnage à la filature à 1 roupie 14 annas	2.90
Soit différence totale par 1.015 k.	21.20

Le filage de la livre anglaise de n° 20 absorbant *619 grammes de charbon* l'augmentation de ce chef du coût du transport du filage à Bombay est de 0 fr. 012,916 par livre anglaise.

En ajoutant à cette somme le coût du transport de Bombay à Shangaï 0 fr. 027,84 on trouve que la livre anglaise de n° 20 filé à Bombay se trouve chargée de 0 fr. 040,756 de frais.

On évalue le coût du filage du n° 20 à Oldham à 0 fr. 235 par livre anglaise et à Bombay à 0 fr. 26.

Ce dernier chiffre est basé sur le coût du charbon à Bombay.

Comme nous avons évalué la majoration de ce fait à 0 fr. 012,916 il conviendrait pour comparer les conditions économiques de déduire ce dernier chiffre de 0 fr. 26 ce qui donne 0 fr. 247,084.

Nous arrivons donc au tableau suivant :

Coût du filage à Bombay	0.247 084
Frais d'expédition du charbon	0.040.756
Total	0.287.840
Coût du filage à Oldham	0.235.000
Frais de transport, etc.	0.071.885
Total	0.306.885

d'où il résulte un avantage en faveur de Bombay de 0 fr. 019,045 par livre anglaise de filé n° 20 en coton de l'Inde destiné au marché de Shangaï.

Situation météorologique. — Roubaix, 3 mars.— Hauteur barométrique, 768. Température :
A sept heures du matin 5 degrés au-dessus de zéro
A une heure du soir 10 degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir 8 degrés au-dessus de zéro

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le plafond de M. Weerts au musée des Monnaies à Paris. — Nous avons longuement parlé, dans notre compte-rendu du salon du Champ de Mars de 1892, de l'œuvre décorative de M. Weerts, destinée au musée des Monnaies : le placement de ce plafond s'opère en ce moment. La *Justice* s'en occupe en ces termes :

« Les travaux de décoration qui viennent d'être exécutés dans la salle *principale du musée consiste notamment* en la pose du plafond, commandé par l'Etat spécialement en vue de l'Hôtel de la Monnaie au peintre Weerts. On *a pu voir cette œuvre importante à la dernière* exposition de la Société nationale des beaux-arts au Champ-de-Mars. Elle représente une galère dorée et sculptée sur laquelle sont venus à Paris tous les peuples désireux de visiter l'Exposition de 1889. Formant fond, la façade d'un des palais de M. Fomigé se dresse derrière la galère. De nombreux personnages, parmi lesquels figurent nombre de hauts fonctionnaires complètent cette composition.

» Le placement du plafond de M. Weerts a nécessité la construction d'un grand échafaudage qui a également permis à l'artiste de faire quelques retouches à son travail. Cet échafaudage disparaîtra d'ici une dizaine de jours.»

Les réunions socialistes. — Le Parti ouvrier a organisé, *pour aujourd'hui samedi*, une grande réunion à la « Paix » précédée de neuf réunions préparatoires et publiques. Ces neuf réunions auront lieu, salle Ghiot, rue Meyerbeer; salle Lepers, rue d'Alma; salle Catrice, Grande-Rue; salle Branquart, rue Neuve; salle du Palais, au Pile; salle Desmettre, rue Cugnot; salle Knudde, rue de l'Ommelet; salle Poulain, rue d'Italie; salle Seynave, rue de Lannoy.

La réunion de la « Paix » sera présidée par le citoyen Henri Carrette, maire de Roubaix; les citoyens Lafargue et Guesde prendront la parole.

Le Sénégal et les Pays Sérères à la Société de Géographie. — Aujourd'hui, 4 mars, à 8 heures 1/2 du soir, M. E. Noirot, administrateur colonial, traitera du Sénégal et des Pays Sérères, dont il fera voir les divers sites par de nombreuses projections inédites.

Sa conférence consiste à faire voyager l'auditoire depuis l'instant où il arrive en rade de Dakar jusqu'à St-Louis, en prenant le chemin de fer.

Après la visite de cette ville, il passe à celle de Dagana et l'on assiste au marché de gomme sur le fleuve; puis on voyage dans l'intérieur du pays, depuis Dagana aux royaumes Sérères du Baol, du Sin et du Saloum.

Cette contrée des Pays Sérères, qui renferment plus de 400.000 habitants, est appelée au plus grand avenir; car elle est, sans contredit, la plus riche région du Sénégal.

Inutile d'ajouter que cette conférence présentera un vif attrait et promet d'être des plus intéressantes.

La station de Carême à Notre-Dame. — Le R. P. Roland a donné, vendredi soir, une très émouvante conférence sur le drame du péché, et il en a montré en termes éloquents la genèse, les développements et la terrible immensité. Nous essaierons d'analyser les principaux passages de ce magnifique discours.

L'orgueil est le père de tous les vices. Tout être intelligent vit par la parole. Dieu vit en s'affirmant, et l'homme est tenté, lui aussi, de s'affirmer indépendant, souverain ; et voilà le germe de la révolte contre la vérité, la justice, le devoir, qui travaille sourdement à se développer.

Dans toute maladie infectieuse, il y a une période d'incubation, plus ou moins longue; l'orgueil, c'est le péché à l'état d'incubation. Dès que des circonstances favorables se présentent, l'acte est commis; mais tout le mal est venu de ce virus, de ce microbe morbide : l'orgueil.

La catastrophe éclate à la manière d'un drame intime, et cependant poignant à l'égal de tous les autres. Une première faute en amène une autre; l'âme, honteuse d'elle-même s'affaiblit de plus en plus; les bas instincts enfiévrés élèvent la voix, et étouffent ce qui restait encore de la conscience; puis les vices entrent en connivence les uns avec les autres, et l'âme dévorée d'ardeurs malsaines, pleine de haine contre Dieu et contre les hommes, finit par le crime et par le blasphème.

Toute cette révolte aboutit à une damnation anticipée. Les pièces de théâtre, dans l'antiquité, finissaient par une apothéose ; le personnage principal était fait dieu ; dans le drame du péché, le pécheur est fait démon. D'abord dans son esprit il se ferme à la vérité, s'obstine dans ses égaments, et se rend incapable de tout retour. Dans son cœur il installe en souverain l'égoïsme abject inhérent à son vice. Son corps lui-même est consumé d'ardeurs qui rappellent celles de l'enfer, et dont il s'obstine à ne vouloir pas guérir. C'est ainsi que le vice va régner à jamais sur le malheureux.

Fuyons donc le vice, s'écrie le vénérable conférencier, fuyons le vice, quelque léger qu'il paraisse ; car c'est l'inflexible logique du mal de gagner lentement, mais sûrement, par contagion, par pullulation, par incurabilité ! Revenons à Dieu, dont l'infinie miséricorde pardonne à toutes les faiblesses et ne résiste qu'à l'obstination !

Après 22 ans! — Un de nos concitoyens, M. Charles Lénart, habitant la rue de Beaurewaert, a pris part à la guerre de 1870 1871. Au cours d'une bataille, à Sedan croyons-nous, il reçut un éclat d'obus dans l'œil droit, et tomba grièvement blessé.

On le soigna et on le guérit : le projectile avait été immédiatement retiré de l'œil — et, depuis 22 ans, M. Lénart n'y songeait plus quand, la semaine dernière, il ressentit de vives douleurs au même organe.

M. Lénart alla consulter un oculiste de Courtrai, M. Roose; celui-ci, aidé d'un de ses collègues, M. Lauwers, retira de l'œil de M. Lénart un second projectile — une balle pesant 32 grammes! M. Lénart avait dû être frappé en même temps par l'éclat et la balle, et il a conservé celle-ci dans la tête pendant près d'un quart de siècle.

L'état de notre concitoyen est aussi satisfaisant que possible, et il compte rentrer à Roubaix dimanche prochain. Inutile de dire que l'aventure de M. Lénart défraie les conversations de tout le quartier. D'autre part, nous avons sous les yeux des extraits de journaux flamands qui relatent ce cas assurément peu ordinaire.

Une famille entière atteinte de la fièvre typhoïde. — Une famille, composée du père, de la mère, et de trois jeunes enfants, a été admise, vendredi matin, à l'Hôtel-Dieu, comme atteinte de la fièvre typhoïde.

Tentative de suicide d'une fillette de quinze ans. — Hermance Lambert, âgée de quinze ans à peine, dont les parents demeurent rue du Hutin, est l'aînée de sept enfants.

Le père et la mère travaillant quotidiennement en atalier, la fillette est chargée de la direction du ménage et des soins à donner à la jeune famille.

Il y a un mois environ, Mme Lambert s'était servie d'une bouteille d'eau phéniquée, suivant les ordonnances du médecin, dans une grave indisposition dont elle souffrait ; mais elle avait eu le soin, après sa guérison, de la déposer sur une planche très élevée, dans la cuisine, pour la tenir hors de la portée des enfants.

Vendredi matin, après le départ de ses parents, la petite Hermance installa, comme elle put, deux chaises l'une sur l'autre, et monta sur le frêle échafaudage, au risque de se casser le cou. Elle atteignit la bouteille, la prit, descendit sans encombre, et fit sauter le bouchon; après avoir empli un grand verre du liquide; elle en avala le contenu d'un seul trait, et tomba sur le sol, en proie à d'atroces douleurs.

Ses jeunes frères et sœurs, terrifiés par le tableau qu'ils avaient sous les yeux, se mirent tous à pleurer et à crier; des voisins accoururent, relevèrent la jeune fille, et la déposèrent sur son lit.

On alla prévenir les parents de ce qui venait de se passer, et réclamer l'intervention immédiate d'un médecin. M. Montaigne arriva bientôt sur les lieux, pour prodiguer ses soins à la malheureuse enfant, et vu l'exceptionnelle gravité de son état, la fit admettre d'urgence à l'Hôtel-Dieu. Grâce aux réactifs énergiques qui lui furent administrés dans cet établissement par M. le docteur Derville, Hermance Lambert fut mise hors de danger, et à moins de complications imprévues, sa guérison est assurée.

On se perd en conjectures sur le motif qui a pu porter cette enfant de quinze ans à attenter à ses jours. Avait-elle pris l'existence en dégoût par suite du surmenage dont elle était l'objet, à cause de l'absence continuelle de sa mère? Rien, en tout cas, dans sa manière de se conduire, ne pouvait laisser supposer un semblable dessein.

Une mort subite. — Un homme de peine, d'une cinquantaine d'années, passait, vendredi soir, légèrement pris de boisson, rue Saint-Etienne, quand il s'affaissa. Malgré les soins énergiques qui lui furent donnés, on ne put le rappeler à la vie. Le corps a été conduit en voiture à son domicile.

Un vol de meubles. — Un certain B..., gère, pour le compte de son frère, détenu en prison à la suite d'une condamnation, un estaminet situé rue des Fossés. Les enfants de son frère — un garçon et une fille âgés d'une vingtaine d'années — demeuraient avec lui, lorsque, tout récemment, ils ont quitté leur oncle et emporté la clef de la maison. Ils s'en sont servis pour y pénétrer nuitamment, et enlever le mobilier estimé 200 francs, qu'ils ont revendu à une fripière de la rue des Longues-Haies.

B... les ayant surpris dans leur équipée, a porté plainte à M. le commissaire de police du 3e arrondissement.

Un feu de cheminée, rue Saint-Georges. — Un feu de cheminée s'est déclaré, vendredi matin, vers onze heures, chez MM. Henry Mennesson et Cie, rue Saint-Georges; il a été éteint immédiatement par le personnel de la maison. Les dégâts matériels sont nuls.

Arrestation nocturne d'un individu dans l'église Saint Martin. — Jeudi soir, vers dix heures, M. Loridan, veilleur à l'église Saint-Martin, aperçut, étendu au milieu du dépôt de chaises, comme dans une cachette, un individu paraissant âgé de dix-huit ans environ. C'était un flamand, d'origine gantoise; il ne put expliquer pourquoi il se trouvait là à pareille heure.

Aidé de M. Desmettre, chaisier, M. Loridan le remit à la police, et il fut conduit directement au dépôt de sûreté de la rue Saint-Vincent-de-Paul, pour y passer la nuit, en attendant d'être interrogé, le lendemain matin, par M. Daudé, commissaire. En arrivant au poste, il eut à subir une visite minutieuse, mais on ne trouva rien sur lui, autre que divers objets à son usage.

Un mendiant. — Vendredi, vers midi et quart, un homme d'une quarantaine d'années, à l'air souffreteux, complètement paralysé du côté gauche, et marchant péniblement, appuyé sur une canne, mendiait au boulevard de Paris. Il fut pris tout à coup de faiblesse, et tomba sur les marches d'une maison.

Un des deux agents de service dans cette partie de la ville, requit une voiture de place, qui descendait à vide du jardin de Barbieux. Avec l'aide du cocher, il déposa le malheureux dans le véhicule, et l'accompagna jusqu'à son domicile, rue de la Redoute, où il s'assura que les soins nécessaires ne lui feraient pas défaut.

Un accident du travail. — Un homme de peine, Louis Volkuin, occupé à la fonderie de M. Fontaine, rue de Tourcoing, était occupé, vendredi après-midi, à soulever une lourde pièce de fonte lorsque celle-ci glissa et tomba sur son pied droit qui fut écrasé.

Un accident, rue d'Alma. — Un ouvrier menuisier, Emmanuel Maes, occupé dans la maison Dewilde frères, rue d'Alma, aiguisait, vendredi soir, un instrument, lorsque, par suite d'un faux mouvement, l'instrument s'échappa de ses mains et vint le blesser profondément à la cuisse droite. Le sang s'échappait abondamment de sa blessure.

Après avoir reçu un pansement sommaire chez son patron, Maes a été reconduit, en voiture, à son domicile, rue d'Iéna, 14.

Un accident de voiture, rue Saint Georges. — Dans la matinée de vendredi, vers neuf heures du matin, une voiture de la boulangerie coopérative l'*Economie* entrait dans la rue Saint-Georges, venant de la Grande-Place, lorsque le cheval glissa sur l'un des rails du tramway, et manqua des quatre pieds. Le véhicule fut renversé, et la plus grande partie des pains tomba sur le pavé, en même temps que le conducteur, qui se fit des contusions heureusement sans gravité.

Quant à l'animal, il ne reçut, dans sa chute, aucune blessure, et l'agent Lorthiois, de service dans le quartier, l'ayant aidé à se relever, l'équipage put bientôt reprendre sa route.

Un accident, boulevard de Belfort. — Dans l'après-midi de jeudi, un ouvrier de la fonderie Ch. Cappelle et Demeester, boulevard de Belfort, nommé Ferdinand Gerinon, était occupé à porter des matériaux dans l'intérieur de l'établissement, lorsqu'il glissa et tomba si malheureusement qu'il se fit de graves contusions à plusieurs côtes.

Après avoir reçu sur place les soins empressés d'un médecin, il fut transporté à son domicile.

Une rixe s'est produite, jeudi soir, dans un faux ménage habitant rue de Wagram. L'homme et la femme se battaient dans leur chambre, au grand amusement des curieux amassés sous les fenêtres. La police survint qui dressa un double rapport à charge des batailleurs.

Un vagabond arrêté. — La police a arrêté et écroué au dépôt dans la soirée de vendredi, un jeune homme d'origine belge, âgé de 18 ans, ne sachant pas un mot de français.

Ce jeune homme qui ne possédait aucun papier, avait provoqué un rassemblement considérable sur la Grand' Place peu d'instants avant son arrestation.

Croix. — *Un accident de voiture.* — Un camion, attelé de deux chevaux, appartenant à M. Quint, brasseur à Roubaix, passait près de l'église de Croix, lorsqu'un essieu du véhicule se brisa.

Il en est résulté un certain retard dans la circulation des tramways. Les dégâts sont purement matériels.

Wasquehal. — *L'installation du nouveau curé.* — C'est le dimanche 12 mars qu'aura lieu l'installation de M. l'abbé Pouchart, nommé curé de Wasquehal.

Lannoy. — *Deux arrestations.* — La police a mis en état d'arrestation, un ancien mineur d'origine belge, Vincent Lotterman, qui se livrait à la mendicité et qui a déjà encouru deux condamnations de ce chef; elle a également arrêté un tisserand, Louis Pauline, natif du Cateau, inculpé de mendicité et de vagabondage.

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat.
Méfiez-vous des contrefaçons ! 34004d

La fabrique d'articles de voyage **Soyez père**, *en face la gare*, LILLE, offre un grand assortiment de couvertures de voyage, sacs et nécessaires, garniture en argent; elle fabrique spécialement la caisse et la serviette pour échantillons.

Communications diverses

Cuisine. — Pour satisfaire au désir de nos lectrices, nous mettons à leur disposition, à la librairie du *Journal de Roubaix*, au prix exceptionnel de trois francs, le livre de cuisine dans lequel nous puisons, depuis deux ans, nos menus et nos recettes.

Chers lectrices, avez-vous quelqu'un à diner, êtes-vous embarrassées pour votre plat du jour, consultez *La véritable cuisine de famille*, avec trente menus maigres et gras pour chaque mois de l'année, menus appropriés aux productions de la saison avec des renvois aux pages où sont traités les plats qui les composent.

Recettes très simples, peu coûteuses et donnant quantités.

Toutes les ménagères voudront se le procurer.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Instruction militaire. — Nous apprenons que les statuts de la section spéciale d'instruction militaire, créé par l'*Union Tourquennoise*, viennent de recevoir l'approbation préfectorale.

Cette section promet de marcher rapidement de pair avec notre vaillante société municipale de gymnastique; déjà, dimanche dernier, 30 jeunes gens de 16 à 20 ans, étaient inscrits et d'autres doivent encore se présenter demain.

On sait que les exercices ont lieu tous les dimanches matin de 9 heures à 11 heures, dans le gymnase municipal, rue Verte; à cet effet, une partie du matériel des pompes sera transféré aujourd'hui même dans le nouvel hôtel des pompiers.

La Jeunesse du Blanc-Seau a également ouvert un cours d'instruction militaire pour les jeunes gens de cette partie de la ville.

Avis militaire. — Les hommes des classe de 1879 et 1880, porteurs des récépissés délivrés par la gendarmerie sont prévenus qu'ils doivent se présenter à la caserne dans le plus bref délai possible pour retirer leurs livrets.

Lycée de Tourcoing. — M. le proviseur du Lycée a remis à M. le Maire la somme de 340 francs provenant d'une souscription faite entre les fonctionnaires et les élèves au profit des orphelins et orphelines des Hospices de Tourcoing.

Une conférence sur le pays Goajire. — Nous rappelons la conférence qui sera donnée aujourd'hui dimanche à 4 h. 1/2, à la salle de la société de géographie, place Leverrier, par M. H. Candelier, qui parlera de son exploration au pays Goajire (Colombie), sujet absolument nouveau et d'un grand intérêt. Des nombreuses projections accompagneront la conférence.

La réunion de dimanche. — Le placard suivant a été affiché dans la journée de vendredi :

« Parti ouvrier. Section de Tourcoing. Dimanche 5 mars à 7 heures du soir. Salle de l'ancien « Petit Chateau », tenu par Bolin. Grande conférence par les citoyens Millerand, député de la Seine, Lafargue, député de Lille et V. Renard de Fourmies. »

Revue de la gendarmerie. — Le commandant Lancelot, à la suite de la revue qu'il a passée jeudi, a exprimé toute sa satisfaction pour la bonne tenue du casernement, et des deux brigades de Tourcoing.

Situation industrielle du mois de février 1893. — 28 filatures de laines, 5.526 ouvriers, *situation assez précaire par suite du peu de besoins de la fabrication*; 15 filatures de coton, 2.339 ouvriers, la situation continue *à être satisfaisante et les produits se vendent bien*; 1 filature de lin, 170 ouvriers, toujours en pleine activité; 13 tissages, 3.687 ouvriers, situation fort difficile, les ordres *ont été de peu d'importance; 9 peignages de laines, assez* bonne, l'alimentation se fait encore difficilement; 12 fabriques de tapis, 1.016 ouvriers, on est entré dans la *morte-saison*.

15 teintureries et apprêts, 375 ouvriers; depuis plusieurs mois, la situation n'a pas changé; 24 retorderies et bonneteries, 984 ouvriers, *passable*; *prix peu rémunérateurs* ; 5 constructions mécaniques, 170 ouvriers, souffre toujours de la concurrence étrangère ; 15 triages de laines, 320 ouvriers, chômage presque complet par suite de l'accaparement des laines de Buenos-Ayres et d'Australie par les Allemands.

Du 15 janvier au 15 février, le Bureau de bienfaisance a secouru 1,487 familles, contre 1,466 du 15 décembre au 15 janvier.

Du 15 janvier au 15 février, il a été distribué 37,587 pains de 3 livres, juste le même chiffre que du 15 décembre au 15 janvier.

Halles et Minck. — Il a été vendu au Minck pendant le mois de février 11,346 kilog de marée et 31,700 huîtres.

Les primeurs ont commencé à faire leur apparition au Carrée de la criée municipale. Chaque jour il y a d'importants arrivages de Marennes blanches.

Deux accidents de travail.— Un monteur de jacquard, Henri Stelande, de la rue de la Latte, *travaillant* chez MM. Tiberghien, rue de Lille, était occupé à son métier, en même temps que le nommé Taverne, de même âge, car*tonnier. Celui-ci frappait avec un marteau sur une* lame d'acier qui se brisa en plusieurs morceaux. L'un des fragments atteignit Stelande à l'œil gauche. On pensa d'abord que la paupière seule avait été touchée, et le jeune homme continua son travail.

Le lendemain matin, l'œil avait considérablement gonflé, *On consulta le docteur Dewyn qui engagea* le blessé d'aller, sans perdre de temps, prendre l'avis d'un spécialiste, M. Dujardin, occuliste à Lille, qui n'a pu se prononcer à une première visite. Mais l'œil paraît gravement compromis.

La semaine dernière le père Stelande, âgée de 50 ans, aussi *monteur de jacquarts, a été grièvement brûlé* à la figure et aux mains, par l'explosion d'un tuyau de chauffage, à l'établissement de MM. Tiberghien, rue de l'Alma.

Le quart d'heure de Rabelais. — Un homme d'équipe de la gare, Emile Pâche, de Croix, ne travaillant que la nuit, s'était rendu, jeudi matin, à la Marlière, pour faire quelques provisions. En revenant il entra au cabaret Dervaux, à l'angle des rues des Piats et Jean Legrand, prit coup sur coup de nombreuses consommations, et se fit ensuite servir à manger. Quand on lui présenta l'addition il se refusa obstinément de payer. Il voulait partir, mais on le retint jusqu'à l'arrivée de la gendarmerie qu'on avait fait prévenir.

Le gendarme Blavoet l'engagea longtemps à régler son compte : non-seulement il ne fut pas écouté, mais il eut à subir les plus grossières insultes, et Pâche lui opposa la plus vive résistance. Le malheureux a été maintenu en arrestation, pour outrage à la gendarmerie, dans l'exercice de ses fonctions.

Marcq en Barœul. — *Vol avec effraction.* — Pendant l'absence de M. Louis Destombes, mécanicien, demeurant au hameau du Pout, on s'est introduit dans son logement, en brisant un carreau de la fenêtre. On a fracturé sa malle, et on a fait main basse sur presque tous les objets *qui y étaient renfermés : pantalons, chemises, caleçons,* mouchoirs, etc.; plus une somme de 10 fr. 50 qui se trouvait dans un porte-monnaie, qu'on a retrouvé vide.

Les soupçons se portent sur un logeur qui est parti le jour même sans régler son compte, et qu'on a vu, jeudi, faire de grandes dépenses dans plusieurs cabarets de Marcq.

Roncq. — *La fraude.* — Les douaniers de Roncq, de service aux *Phalempins, ont arrêté vendredi*, à 5 heures du matin, Edouard Hennebelle, âgé de 23 ans, et Emile Plouvier, 30 ans, rattacheurs, demeurant à la Croix-Rouge. *Un peu plus tard*, à 6 h. 1/2, ils arrêtaient encore, à la plaine Cazier, Alphonse Dumortier, 18 ans, tisseur, né à Frelinghien, se rendant à Armentières. Ils *portaient à eux trois 141.000 allumettes, valeur 141* francs.

Halluin. — *Epilogue de la grève.* — On sait que plusieurs ouvriers grévistes, de la maison Dewilde et Cie, ont été congédiés à la suite de leur non-rentrée à l'établissement *mercredi matin*.

Ces ouvriers sont actuellement en possession de leur livrets qui leur ont été remis, selon leur demande, par M. le président du conseil des prudhommes. Ils ont également touché leur salaire, sauf l'un d'eux, dont la pièce n'étant pas « terminée ».

— *La revue des gendarmes.* — M. le commandant Lancelot a passé, vendredi matin, la revue des gendarmes de la brigade d'Halluin et s'est montré très satisfait de leur bonne tenue.

Bousbecque. — *Un vol de volailles.* — Dans la nuit de jeudi à vendredi, il a été volé, au préjudice de M. Pollet, cultivateur au « Bois », quatre canards estimés 12 francs. Ces canards se trouvaient dans une pâture dépendant de la ferme.

Les « Sauveteurs du Blanc-Seau ». — Les membres de la commission *provisoire* de la société des *Sauveteurs du Blanc-Seau* (sapeurs-pompiers) ont l'honneur d'informer les habitants du Blanc-Seau qui seraient désireux *d'en faire partie devront se présenter jeudi prochain* 9 mars à huit heures du soir, pour se faire inscrire.

Les postulants devront être majeurs et jouir de leurs droits civils et politiques. Le Secrétaire, ROBART.

LILLE

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — La conférence de M. Delesalle à l'« Union de la Paix Sociale ». — Enormément de monde, vendredi soir, dans la grande salle de la Société industrielle, rue de l'Hôpital Militaire, pour la très intéressante conférence de M. Delesalle sur un sujet qui préoccupe à tant de titres tous les esprits sérieux: les accidents du travail.

Parmi les revendications légitimes des travailleurs, dit le conférencier, celle qui réclame une législation nouvelle du travail, au point de vue des accidents, doit attirer surtout notre attention, sans parler des grandes catastrophes dûes au grisou ou à la vapeur, les journaux régionaux nous apportent tous les jours le récit de navrants accidents qui, à force de se répéter, amènent ce résultat qu'on y songe bien peu. L'utilité d'une réforme n'est donc plus discutable; sa nécessité s'impose partout, et la plupart des pays élaborent de nouvelles législations au sujet des accidents du travail.

Notre France démocratique est peut-être la plus en retard dans ce mouvement. L'orateur rappelle les grandes conférences internationales de Berne et de Paris où l'accord s'est fait sur plusieurs points essentiels : c'est ainsi qu'a été créé un comité permanent des accidents du travail qui se réunit tous les quinze jours à Paris.

M. Delesalle divise sa causerie en trois parties : il examine d'abord ce qui se passe chez nous; ensuite ce qui se passe chez nos voisins; et s'efforce enfin de déduire de cette courte étude la formule qui conviendrait le mieux à notre pays.

La France, on le sait, n'a pas de législation spéciale sur les accidents de travail. L'ouvrier blessé doit risquer une action judicaire et prouver, s'il veut obtenir une indemnité, que la responsabilité de l'accident incombe au patron.

Si cette preuve n'est pas faite, en théorie l'ouvrier pourrait aller mourir à l'hôpital; en pratique, il n'en est pas de même, grâce à l'initiative de beaucoup de patrons qui assurent leurs ouvriers et aux tribunaux qui s'ingénient à leur faire obtenir une indemnité. Malgré cela, la situation est mauvaise pour tous, pour les patrons comme pour les ouvriers, parce qu'elle engendre des procès continus. Ce qui n'est pas fait pour améliorer les relations entre le travail et le capital.

Pour l'étranger, le conférencier s'arrête surtout à ce qui se passe en Allemagne, où la loi sur l'assurance obligatoire par l'Etat fonctionne depuis longtemps déjà.

A l'heure qu'il est, quinze millions d'ouvriers sont assurés en Allemagne contre les accidents du travail. Le point de départ de la législation allemande a été le risque professionnel généralisé; d'un trait de plume, le législateur d'outre-Rhin a supprimé le droit commun avec la responsabilité, et décidé que tout accident ouvrait pour l'ouvrier le droit absolu à l'indemnité; de là découlait le principe de l'assurance obligatoire; celle-ci fut décrétée à l'unanimité par le Reichstag qui se rallia au système du groupement corporatif. En deux mots, tout patron est affilié obligatoirement à sa corporation, et sa responsabilité disparaît dans la responsabilité collective.

Les dernières statistiques donnent, pour l'Allemagne, 64 corporations se subdivisant en 358 sections 405.000 exploitations industrielles sont assurées ; le montant des salaires sur lesquels porte l'assurance est de quatre milliards 200 millions.

L'indemnité est accordée quand l'accident entraîne une incapacité de travail de plus 90 jours ; quand l'incapacité du travail est moindre, l'ouvrier est indemnisé par l'assurance contre la maladie.

Il est à noter que, depuis le fonctionnement de la loi en Allemagne, les accidents ont considérablement augmenté — les ouvriers, certains d'être assurés, quoiqu'il arrive, apportent souvent moins d'attention dans leur travail.

Dans la troisième partie, M. Delesalle examine l'état de la question devant les Chambres françaises. La loi est à l'ordre du jour depuis 12 ans. De multiples projets ont été présentés, parmi lesquels le projet Jules Roche, déposé en 1891, s'inspire nettement des idees allemandes. *M. Jules Roche demande l'assurance obligatoire pour les* patrons comme pour les ouvriers, avec le système rationnel de la mutualité entre les patrons par nature d'industrie. Les corporations, qui sont la base du régime allemand, sont remplacées par le système Roche, par les tribunaux et les fonctionnaires de l'État.

Comme l'orateur le répète, il y a d'ailleurs eu un vrai dédale de projets entre lesquels la prochaine Chambre aura à faire un choix, et ce choix est impatiemment attendu par la classe ouvrière.

En terminant, M. Delesalle expose combien délicate la situation lui est apparue quand il a voulu lui-même faire un choix. A son idée, il fallait sacrifier la responsabilité, sauver le principe de la liberté et écarter la lourde main de l'Etat, il faudrait une loi claire, pratique, d'une application facile, favorable aux ouvriers sans être trop préjudiciable aux patrons.

S'inspirant de cette manière de voir, le conférencier a abouti aux conclusions suivantes :

1° Limite la loi provisoirement aux seules industries reconnues dangereuses ;

2° Etendre le bénéfice du risque professionnel à tous les accidents quelconques, avec l'indemnité dans tous les cas, sauf celui de la faute intentionnelle, de façon à tarir toute source de procès.

3° Déterminer aussi nettement que possible le montant de l'indemnité à payer pour éviter tout conflit entre les employeurs et les employés ;

4° Sanctionner l'obligation légale de l'assurance, mais en laissant à chaque intéressé la faculté de s'associer comme bon lui semblera ;

5° Laisser à l'employeur la charge de l'assurance, et ne rien prélever du modeste salaire de l'ouvrier.

L'orateur espère que la loi qu'il attend verra bientôt le jour : elle aidera ainsi, dans sa sphère, à l'élaboration de la charte de la Pacification sociale.

Cette péroraison a été chaleureusement applaudie et le conférencier très félicité.

La prochaine conférence aura lieu le jeudi 9 mars. On y traitera la question des assurances ouvrières. La séance générale de clôture aura lieu le 21 mars, sous la présidence de M. Picot, de l'Institut.

Le Ministre de l'Agriculture à la Société des Agriculteurs du Nord.— M. Vigier, ministre de l'agriculture, viendra, le dimanche 19 mars, à Lille, où il présidera la séance solennelle de la Société des Agriculteurs du Nord.

Un vol extraordinaire, rue du Curé-St-Etienne, à Lille. — Vendredi soir, s'est passé, rue du Curé-Saint-Etienne, 21, un fait presque incroyable.

A cette adresse, demeurent, au premier étage, les époux Robiquet dont le mari est voyageur de commerce.

Vers sept heures et demie, la servante avait allumé le feu dans la salle à manger. Quelque temps après, Mme Robiquet, sa mère, ses deux enfants et la servante étaient réunis dans la cuisine. Mme Robiquet sortit pour aller voir dans la pièce voisine si le feu marchait bien.

Comme elle tardait à revenir, sa mère étonnée, voulut aller voir ce qu'elle *faisait*, mais à son grand étonnement, elle trouva la porte de la cuisine fermée à clef, de l'extérieur.

Ils appelèrent alors au secours. Les locataires des étages supérieurs descendirent et les délivrèrent.

On ouvrit la porte de la salle à manger et on trouva au milieu de la pièce Mme Robiquet, bâillonnée, les yeux bandés et sans connaissance.

L'armoire de la salle à manger avait été ouverte et tout le linge était étalé sur le plancher.

On s'empressa de dégager Mme Robiquet. Ce ne fut qu'après une heure de soins empressés qu'elle reprit l'usage de ses sens.

Elle a raconté alors qu'elle était agenouillée attisant le feu quand elle a senti qu'on lui passait une serviette devant le visage et qu'on lui serrait la bouche au point qu'il lui a été impossible crier.

A demi étouffée elle s'est évanouie et n'a pu se rendre compte de ce qui se passait.

On a constaté la disparition d'une somme de 180 francs en or et d'une boite contenant des bijoux. Une enquête est ouverte.

Mme Robiquet a déclaré que le même jour à midi, un individu, se disant agent de la sûreté s'était présenté chez elle, sous le prétexte de s'informer comment étaient entretenus ses deux enfants.

C'est sans doute l'un des malfaiteurs.

Les auteurs de ce vol audacieux sont totalement inconnus.

Une pétition à la Chambre. — M. Basly a déposé sur le bureau de la Chambre la pétition suivante, dont M. Léon Renard a été nommé rapporteur.

« Le sieur Alfred [illegible], à Liévin (Pas-de-Calais), demande qu'une enquête soit ouverte sur un ensemble de faits qu'il signale à l'attention de la Chambre.

» (Rapport de M. Renard). *Motifs de la commission.* — Le pétitionnaire se plaint de la façon irrégulière dont certains agents de change de Lille procéderaient à l'occasion de la vente des titres dont ils sont chargés.

» Il a saisi les tribunaux de sa réclamation et, n'avant pas obtenu satisfaction, il demande à la Chambre d'appeler l'attention de M. le ministre de la justice sur cette question.

» La commission propose le renvoi au bienveillant examen de M. le Garde des Sceaux de la pétition du soussigné. »

Excursion en Italie, à l'occasion du Jubilé épiscopal de S. S. Léon XIII. — Départ le 11 avril 1893.

L'itinéraire de ce voyage est le suivant : Bruxelles, Luxembourg, Bâle, la Suisse, le St-Gothard, Milan, Venise, Padoue, Bologne, Florence, Rome, Naples, Capri, Sorrente, la Grotte d'Azur, Pompéi (facultativement le Vésuve), le Monte-Cassino, Rome (audience pontificale le 22 avril), Pise, Gênes, Turin, Paris, Bruxelles. — Durée : 3 semaines. — Prix : 1re classe, 620 francs ; 2e classe, 585 francs.

Moyennant le versement des sommes ci-dessus, les voyageurs auront droit au transport sur tout le parcours de l'itinéraire, au logement dans de bons hôtels, à la nourriture, aux omnibus, aux voitures, guides et interprètes, qui seront mis partout à leur disposition.

Ils n'auront à payer nulle part d'entrée pour visiter les musées, les monuments et curiosités, pas plus que de pourboires aux cochers, portiers et domestiques d'hôtels.

Les demandes seront inscrites par ordre de date de leur réception et les premières arrivées ont des chances d'obtenir les meilleures chambres dans les hôtels.

Les prospectus se délivrent gratuitement, à Roubaix chez M. Henri Messelin, rue Dammartin, 75, et à Bruxelles chez M. Ch. Parmentier, directeur de l'Excursion, Boulevard Anspach, 109.

Nominations ecclésiastiques. — M. l'abbé Vaille, curé de Gouzencourt, est nommé doyen d'Arleux; M. Legrand, chapelain de la Haie Menneresse, est nommé curé de Frasnoy; M. Bailleul, vicaire de Lourches, est nommé chapelain de la Haie Menneresse; M. Duraut, vicaire de Wasquehal, est transféré à Lille (Saint-Vincent-de-Paul).

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance du 3 mars

Présidence de M. V. HASSEBROUCQ, maire

La séance est ouverte à 8 h 45.

Sont présents : MM. Hassebroucq, maire; Diéval et Lefrançois, adjoints; Honoré-Dumortier, Ducoulombier, Louis Graux, Salembien, Sénélar, Honoré-Colson, Delavaivre, Muller, Dhal-Descy, Dupont, Glorieux, Delphin Dumortier, Dalle, Despinoy, Delva, Glorieux, Cruque, Tack, Leplat, Delcroix.

Excusés MM. Sasselange, Goube d'Anzin, Paris, Hersin, Roux, Caron.

M. le secrétaire général donne lecture du procès verbal de la réunion précédente, la rédaction en est adoptée sans observations.

Répartiteurs. — Le Conseil procède à l'élection des candidats répartiteurs et répartiteurs suppléants résidants et non résidants pour l'année 1894.

Voici les résultats du dépouillement du scrutin : RÉPARTITEURS TITULAIRES. — Résidants : MM. Delahaye Louis, Vienne Henri, nommé par M. le Préfet pour 1893 ; Leplat Charles, Sénélar François, nommé par M. le Préfet pour 1893 ; Dhalluin Honoré, nommé par M. le Préfet pour 1893 ; Marescaux Jules. — Non résidants : MM. Desalle Pierre, à Wasquehal, nommé par M. le Préfet pour 1893 ; Crépel Pierre, à Mouveaux, nommé par M. le Préfet pour 1893 ; Leroux-Hellin, à Roncq ; Lecoutre François, à Marcq.

RÉPARTITEURS SUPPLÉANTS. — Résidants ; MM. Devaux-Wetrel, nommé par M. le préfet pour 1893 ; Jubaru Jean-Louis, nommé par M. le préfet pour 1893; Montagne Pierre ; Vanaverbecq Adolphe ; Diéval Louis, nommé par M. le préfet pour 1893; Grau Louis. — Non résidants ; Bataille Xavier, à Mouveaux, nommé par M. le préfet pour 1893 ; Masure-Cau, à Neuville, nommé par M. le